

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : Ingénierie LEADER – Recrutement d'un animateur de fonds européens pour le développement rural (LEADER)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 février 2015, le comité syndical du SyMPaC a validé la candidature à l'appel à projet LEADER 2014-2020, proposé par le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais.

La commission permanente du Conseil Régional, réunie le 6 juillet 2015, a retenu le SyMPaC parmi neuf territoires lauréats.

Par cette mesure, le SyMPaC se voit attribuer une enveloppe de 1.235 millions d'euros.

Dans le cadre de ses compétences, le SyMPaC est porteur de la démarche Pays qui implique des tâches liées au montage d'actions, et de coordination de financements entre la Région et les acteurs locaux. D'autres actions incombent au chef de projet Pays comme l'animation du FLIP, les actions en faveur du patrimoine et du Calais on y prend Goût.

Compte tenu de l'importance de ces tâches, le besoin apparaît de procéder au recrutement à temps plein d'un animateur.

Le recrutement de cet animateur sera effectif au 1^{er} novembre 2018 pour 2 mois. L'animateur de ce fond sera rémunéré(e) sur le grade d'un attaché territorial 5^{ème} échelon Indice brut 551, titulaire ou contractuel comme le permet l'article 3 (accroissement temporaire d'activité) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique territoriale, lui sera appliqué.

La dépense sera imputée au budget de l'exercice correspondant à l'occupation du poste.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- autoriser le recrutement de cet emploi selon les dispositions susmentionnées ;
- m'autoriser à signer le contrat et toute pièce utile à son exécution.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 23 octobre 2018

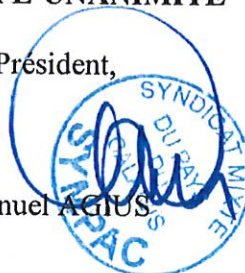
Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2018

Le douze octobre de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Étaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Gérard CLAIS, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mme Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Guy BEGUE, Gérard GREMAT (pouvoir Mme DUCLOY), Michel HAMY, René LOTTE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR (pouvoir Mme MULOT FRISCOURT), Julien RENAULT, Patrick WAY (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST (pouvoir Mr DEMILLY) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient absents :

M. Pierre-Henri DUMONT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;
M. Fabrice PONTHEU (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).